



Evolutions et Relations en Santé au Travail

Observatoire Evrest

Quelques données sur la pénibilité,
dans le cadre d'une approche sectorielle

Mars 2012

Anne-Françoise MOLINIE (CEE/CREAPT)

Ariane LEROYER (Université Lille 2)

Equipe Projet Nationale Evrest :

Amélie Adam (ALSMT), Corinne Archambault (Eurocopter), Fabienne Bardot (CIHL45), Marie-Claire Bardouillet (MT71), Liliane Boitel (CISME), Claude Buisset (PST Métropole Nord), François Jabot (ALSMT), Françoise Jacquet (CISME), Ariane Leroyer (Université Lille 2), Céline Mardon (CEE/CREAPT), Anne-Françoise Molinié (CEE/CREAPT), Marie Murcia (APST Centre), Jean Phan-Van (EdF), Jean-Louis Pommier (DRTEFP Poitou-Charentes), Pascal Rumèbe (SIMT), Serge Volkoff (CEE/CREAPT).

Réseau des médecins référents régionaux Evrest :

ALSACE : François Becker (Häger) et Carine Bontemps (AST67)

AQUITAINE : Marie-Christine Lacroix (AHI33)

BOURGOGNE : Marie-Claire Bardouillet (MT71)

CENTRE : Fabienne Bardot (CIHL45)

FRANCHE-COMTE : Bénilde Feuvrier (SSTNFC)

ILE DE FRANCE : Gérard Faucher (AMETIF), Françoise Faupin (ACMS), Pascal Rumèbe (SIMT)

LANGUEDOC-ROUSSILLON : Jean-Louis Battu (AISMT 30)

LIMOUSIN : Christine Degrassat (AIST87)

LORRAINE : Amélie Adam et François Jabot (ALSMT), Denis Leclerc (AMETRA Metz)

MIDI-PYRENEES : Michel Niezborala (DIRECCTE Midi-Pyrénées)

NORD – PAS-DE-CALAIS : Claude Buisset (PST Métropole Nord), Ariane Leroyer (Université Lille 2)

HAUTE NORMANDIE : Jean-François Caillard et Laetitia Rollin (Université Rouen/CHRU Rouen)

PAYS DE LA LOIRE : Olivier Durand (SSTRN), Joëlle Barrit (DIRECCTE Pays de la Loire)

PICARDIE : Gérard Araszkiewicz et Luc Fauquembergue (SMIBTP)

POITOU-CHARENTES : Jean-Louis Pommier (DIRECCTE Poitou-Charentes)

PROVENCE – ALPES – COTE D’AZUR : Gérald Magallon (GEST 05), Sylvie Romazini (STP Aix)

RHONE-ALPES : Brigitte Sellier (AGEMETRA), Nadine Vial (Santé au Travail Loire Nord)

LA REUNION : Marion Acheriteguy (Intermetra), Marie-Joselle Andrianjafindrasara (SISTBI)

GUYANE – MARTINIQUE – GUADELOUPE : Delphine Ach-Texier (SIST 972 Fort-de-France)

NOUVELLE CALEDONIE : Thierry Marez (SMIT Nouméa)

Région « Industries Electriques et Gazières » : Jean Phan-Van et Michel Dessery (EdF)

Région « SNCF » : David Debensason (SNCF)

Financement :

Fonctionnement national : GIS Evrest

Fonctionnement des réseaux régionaux :

BOURGOGNE : Services de Santé au Travail de la région Bourgogne, via l’Institut de Médecine du Travail et d’Ergonomie de Bourgogne (IMTEB), DIRECCTE de la région Bourgogne

CENTRE : Association de Prévention de Santé au Travail de la région Centre (APST-Centre)

FRANCHE - COMTE : DIRECCTE de la région Franche-Comté

LANGUEDOC - ROUSSILLON : DIRECCTE de la région Languedoc-Roussillon, via la Société Régionale de Médecine et d’Hygiène au Travail)

LORRAINE : Association Lorraine des Services Médicaux du Travail (ALSMT) et Association de Santé au Travail de Lorraine Nord (AST-Lor'N)

NORD - PAS DE CALAIS : Conseil Régional et Agence Régionale et Santé

HAUTE NORMANDIE : Groupement Régional de Santé Publique

PROVENCE – ALPES – COTE D’AZUR : DIRECCTE de la région PACA

Aide technique et organisationnelle : Karima ALKADIRI, ISTNF Lille / Mireille SURQUIN, ISTNF Lille

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (Gis) Evrest a été créé au 1^{er} Janvier 2009. Les partenaires du Gis sont :

- l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET),
- l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT),
- le Centre d'Études de l'Emploi (CEE) dans le cadre du groupement scientifique CREAPT (Centre de Recherches et d'Études sur l'Age et les Populations au Travail),
- le Centre Interservices de Santé et Médecine du travail en Entreprises (CISME),
- le groupe European Aeronautic Defense and Space Company (EADS),
- l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF),
- l'Université de Lille 2.

Le Gis Evrest permet d'officialiser la coopération entre ces différents organismes, qui apportent des moyens humains, financiers et scientifiques, dans le but d'aider au bon fonctionnement du dispositif Evrest.

Pour plus d'informations, voir le site d'information du dispositif Evrest : <http://evrest.istnf.fr>

Le projet Evrest n'existe, et donc ce rapport, que grâce à la participation active de nombreux médecins du travail, aux équipes de santé au travail qui se sont impliquées, au soutien apporté par les Directeurs des Services de Santé au Travail, et à la motivation des Médecins Référents Régionaux, qui animent les réseaux régionaux.

SOMMAIRE

<u>A. INTRODUCTION.....</u>	<u>1</u>
<u>B. LES DONNÉES UTILISÉES</u>	<u>4</u>
1. LES DONNEES NATIONALES EVREST 2009-2010	4
2. MODALITES D'ANALYSE DES DONNEES.....	5
<u>C. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....</u>	<u>7</u>
1. PRESENTATION GENERALE DES DONNEES SUR LA « PENIBILITE »	7
2. PANORAMA GÉNÉRAL DES SECTEURS.....	10
3. RÉSULTATS SECTORIELS	12

A. INTRODUCTION

Le dispositif Evrest (EVolutions et RElations en Santé au Travail) est un observatoire pluriannuel par questionnaire, construit par des médecins du travail pour analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé des salariés. Il permet de traduire, au moins partiellement, et sous une forme standardisée adaptée à une exploitation quantitative, des informations élaborées au cours des entretiens médicaux. Il contribue à rendre visibles, au niveau collectif, certaines informations qui restent le plus souvent limitées au cadre du colloque singulier entre le salarié et le médecin.

Ce dispositif vise : d'une part à constituer une base nationale, à partir d'un échantillon de salariés (ceux nés en octobre d'une année paire) parmi ceux vus par les médecins du travail (cette base pouvant être exploitée aux niveaux national et régional) ; d'autre part à permettre à chaque médecin (ou à un groupe de médecins qui décideraient de se coordonner) de produire et exploiter l'ensemble de ses données pour enrichir la pratique de prévention et les réflexions sur le travail et la santé au niveau d'une collectivité de travail.

Pourquoi ce dossier ?

La « pénibilité » et le contexte légal

La loi du 9 Novembre 2010 sur la réforme des retraites prévoit que les entreprises à partir de 50 salariés, dont au moins 50 % des effectifs sont exposés à certains facteurs de risques, doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité. La loi caractérise la pénibilité au travail par le fait d'être ou d'avoir été exposé à des risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé des travailleurs (*voir <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Prevention-de-la-penibilite.html>*).

Un décret du 30 mars 2011 énumère les facteurs de risques susceptibles de rentrer dans cette définition :

- contraintes physiques marquées : manutentions manuelles de charges ; postures pénibles, définies comme positions forcées des articulations ; vibrations mécaniques ;
- environnement agressif : agents chimiques dangereux ; activités exercées en milieu hyperbare ; températures extrêmes ; bruit ;
- contraintes liées aux rythmes de travail : travail de nuit ; travail en équipes successives alternantes ; travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence élevée, imposé ou non par le déplacement automatique d'une pièce, avec un temps de cycle défini.

Cette caractérisation correspond à une des facettes de la « pénibilité », qui renvoie à des expositions potentiellement pathogènes ou invalidantes à long terme rencontrées tout au long de la vie de travail. Elles ne peuvent être confondues avec les caractéristiques du travail qui contribuent à ce qu'il soit vécu comme « pénible », terme compris cette fois dans son sens usuel. Si l'on se réfère par exemple au dictionnaire

Robert, « *pénible* » est défini comme : « 1/ qui se fait avec de la peine, de la fatigue ; 2/ qui cause de la peine, de la douleur ou de l'ennui, qui est moralement difficile ; 3/ (*populaire*) qui est difficile à supporter ». En ce sens, les composantes de la « pénibilité » sont beaucoup plus nombreuses et diverses que les contraintes énumérées ci-dessus. Elles peuvent notamment renvoyer à des contraintes de temps fortes (délais serrés, réponse immédiate à une demande, etc.), au sentiment de ne pas pouvoir faire un travail de qualité, à un manque de reconnaissance, à l'absence de perspectives professionnelles, etc. et plus généralement à des conditions ou des organisations du travail qui font que le travail paraît fatigant, astreignant, source d'inconfort, d'inquiétudes, de frustration ou de souffrance.

L'incitation légale à examiner les facteurs de « pénibilité », même dans un cadre limité et quelles que soient les obligations légales qui découleront ou non de cette évaluation, peut toutefois constituer une occasion de mettre en débat des enjeux de travail et de réfléchir à des approches quantifiées qui permettent d'alimenter ce débat, sans toutefois le clore. Dans cette perspective, le dispositif Evrest, lorsqu'il est mis en œuvre de façon spécifique pour une (ou des) entreprise(s), présente plusieurs atouts. Nous en évoquerons trois. Le premier est d'être porté par des médecins du travail et de s'inscrire dans leur pratique, ce qui signifie que leur connaissance de l'entreprise et leur expérience clinique leur permettent de « donner un sens aux données » et d'enrichir leur contribution. Le second est le caractère national du dispositif et son inscription dans la durée, ouvrant la possibilité d'avoir, sinon un suivi, tout au moins des références pour des comparaisons, dans le temps et dans l'espace (données sectorielles notamment). Le troisième enfin, est lié au caractère généraliste et exploratoire de ce dispositif : Evrest s'intéresse à un grand nombre d'aspects du travail et de la santé, ce qui permet de mieux appréhender la combinaison, l'intrication des différents aspects du travail que l'on étudie parfois de façon trop focalisée, et d'en montrer les enjeux en lien avec la santé au travail. C'est pourquoi son usage peut s'avérer un appui précieux dans les débats sur la « pénibilité » en entreprise.

Quelles évaluations à partir d'Evrest, pour approcher les « pénibilités » retenues par la loi ?

Au-delà du cadre légal, le questionnaire Evrest permet d'explorer, de façon sommaire pour chacune d'elles, la plupart des dimensions de la « pénibilité » vécue du travail. Les rapports nationaux annuels qui figurent sur le site Evrest fournissent des points de repère utiles par sexe, âge, secteur, métier, aussi bien sur les horaires de travail décalés ou nocturnes, que sur les contraintes de temps, ou encore sur le « sens » du travail.

Concernant les « facteurs de pénibilité » retenus par la loi de novembre 2010 et ses textes d'application, le questionnaire Evrest ne permet pas un repérage précis et la représentativité de la base nationale est insuffisante pour prétendre fournir une évaluation nationale des effectifs concernés. D'autres enquêtes nationales (notamment l'enquête SUMER) sont nettement plus pertinentes pour ce type d'évaluation. Cependant le questionnaire Evrest comporte au moins une question dans chacun des domaines évoqués par la loi (contraintes physiques, environnement agressif, contraintes horaires). Et les usages locaux d'Evrest dans certaines entreprises, à l'initiative de médecins du travail, peuvent inciter à utiliser les données recueillies avec Evrest afin de donner quelques points de repères quantifiés pour une première évaluation de ces « pénibilités » à un niveau local.

Le présent dossier s'inscrit dans cette perspective : fournir, à partir des informations de la base nationale Evrest, quelques points de repères utiles à ceux qui seraient amenés à utiliser le dispositif pour de premières

évaluations des « pénibilités » dans une entreprise ou pour un secteur. Il s'agit ici de résultats portant sur les « pénibilités » présentes, telles qu'elles sont mentionnées par les salariés dans le cadre des entretiens médicaux ayant donné lieu à Evrest. Ce dossier est structuré autour d'une approche sectorielle. Cela ne signifie pas pour autant qu'un secteur est une entité homogène : il est probable qu'une investigation plus approfondie que celle autorisée par les effectifs de la base Evrest et peut-être aussi plus qualitative, permettrait d'insister sur la variabilité des situations au sein d'un même secteur, voire au sein de la même entreprise – variabilité qu'il est particulièrement intéressant d'explorer au regard des enjeux de « pénibilité ».

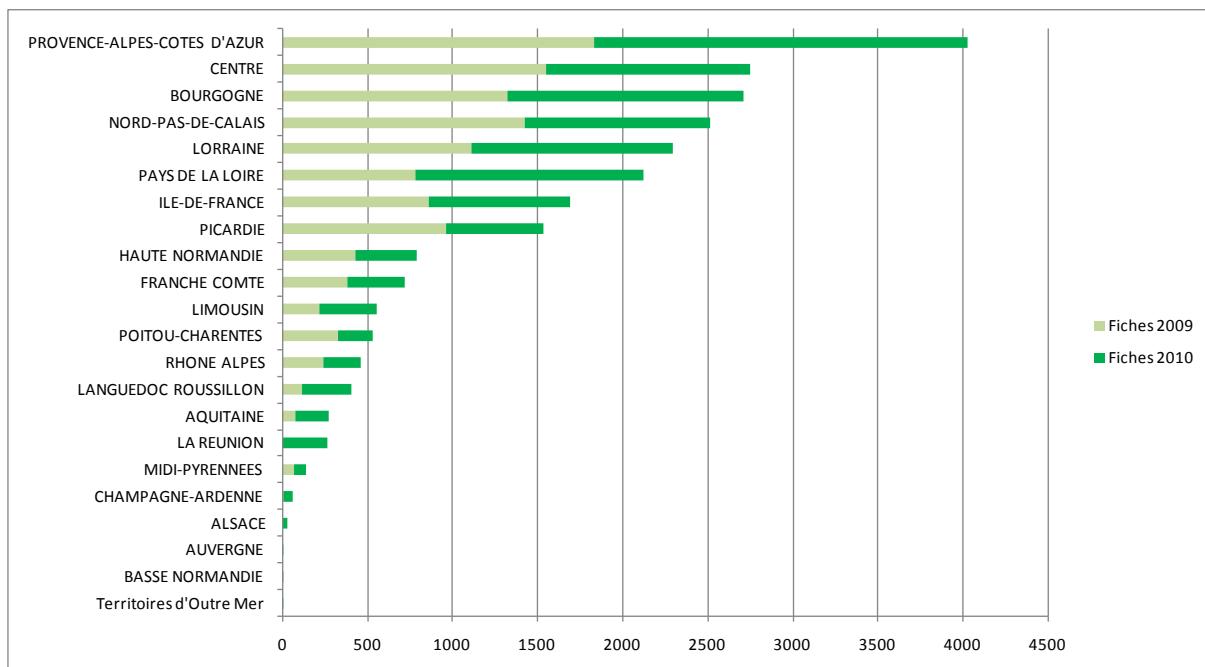
B. LES DONNEES UTILISEES

1. LES DONNEES NATIONALES EVREST 2009-2010

Ce rapport s'appuie sur les données issues de l'ensemble des fiches des salariés nés en octobre des années paires datées de 2009 et 2010 et saisies avant le 6 avril 2011 dans la base de données nationales Evrest.

La périodicité des visites systématiques de Santé au Travail varie, notamment en fonction de l'exposition des salariés donnant lieu à surveillance médicale renforcée (SMR). Cette périodicité variable engendre, pour une année donnée, une surreprésentation des salariés en SMR. La prise en compte des fiches de 2 années consécutives (en ne retenant qu'une seule interrogation par salarié, la plus récente) vise à minimiser cet effet et à améliorer la représentativité de l'échantillon sur lequel porte les exploitations.

L'échantillon national analysé dans le cadre de ce rapport est basé sur 23 870 fiches (la base de données comprennait 26 105 fiches, parmi lesquelles on compte que 2 215 salariés ont répondu 2 fois, et 10 salariés 3 fois). La répartition de ces fiches dans les régions participantes est présentée Graphique 1. L'échantillon national ne peut prétendre à être représentatif de l'ensemble des salariés du territoire français.



Graphique 1 : Nombre de fiches de l'échantillon national selon l'année de recueil et la région
(remarque : les fiches des « régions » IEG et SNCF sont intégrées à leur région administrative d'origine).

2. MODALITES D'ANALYSE DES DONNEES

A partir de quelles questions d'Evrest ?

Nous avons retenu différentes questions, en nous intéressant - lorsque c'était possible - aux modalités qui permettent d'approcher les contraintes les plus marquées :

- Pour la pénibilité physique, 3 questions :
 - o effort, port de charges lourdes (réponse : *souvent*) ;
 - o postures contraignantes (réponse : *souvent*) ;
 - o vibrations (réponse : *oui*)
- En matière d'environnement agressif, 3 questions :
 - o chaleur intense (réponse : *oui*)
 - o froid intense (réponse : *oui*)
 - o bruit >80dB (réponse : *oui*)
- Sur les contraintes horaires, trois questions :
 - o travail de nuit (0h-5h) (réponse : *oui*)
 - o horaires irréguliers ou alternés (réponse : *oui*)
 - o horaires décalés (réponse : *oui*)

Les réponses à ces trois questions sur les horaires ont été combinées de manière à faire ressortir la contrainte particulière que représente le travail de nuit. Dans cette perspective, une variable à 3 modalités a été construite de la façon suivante : 1. avoir des horaires avec du travail de nuit ; 2. avoir des horaires irréguliers ou alternés, ou des horaires décalés, mais pas de travail de nuit ; 3. n'avoir ni travail de nuit, ni horaires irréguliers ou alternés, ni horaires décalés.

Quelle nomenclature sectorielle ?

Nous avons pour ce dossier constitué une nomenclature sectorielle spécifique : elle a été construite sur la base de la ventilation selon la nomenclature NAF2008 en 38 postes, puis en opérant des regroupements de certains postes tels que ceux opérés par l'Insee pour la nomenclature agrégée NA2008¹ ; l'objectif étant d'avoir le plus possible de grands secteurs atteignant un effectif de 500 salariés, seuil minimum que nous avons retenu pour produire des informations sur un secteur. Les secteurs qui n'ont pu être regroupés selon cette logique forment une catégorie « *autres* » rattachée à un niveau plus agrégé de la nomenclature NAF2008 (« *autres industries manufacturières* », « *autres secteurs tertiaires* »).

On trouvera en Annexe 2 un tableau détaillant la correspondance entre chaque poste de la nomenclature spécifique utilisée pour ce dossier et la NAF 2008 en 38 postes, ainsi que les effectifs correspondant dans la base Evrest 2009-2010.

¹ Voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm>

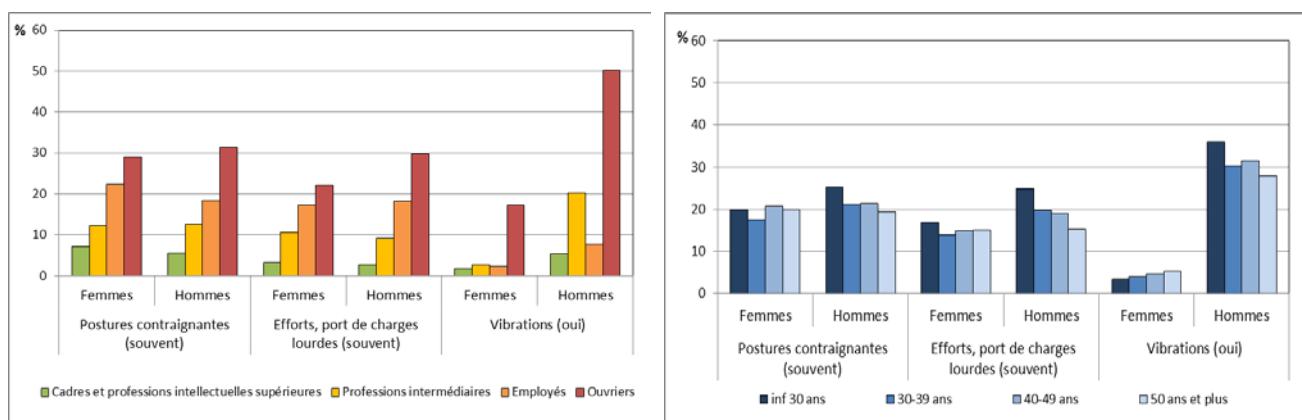
Toutes les variables évoquées précédemment sont croisées avec cette nomenclature sectorielle. Les comparaisons entre secteurs qui en résultent peuvent être éclairées par d'éventuelles différences de composition sociodémographique. Ces caractéristiques sont décrites en Annexe 1 (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, taille d'entreprise).

C. PRESENTATION DES RESULTATS

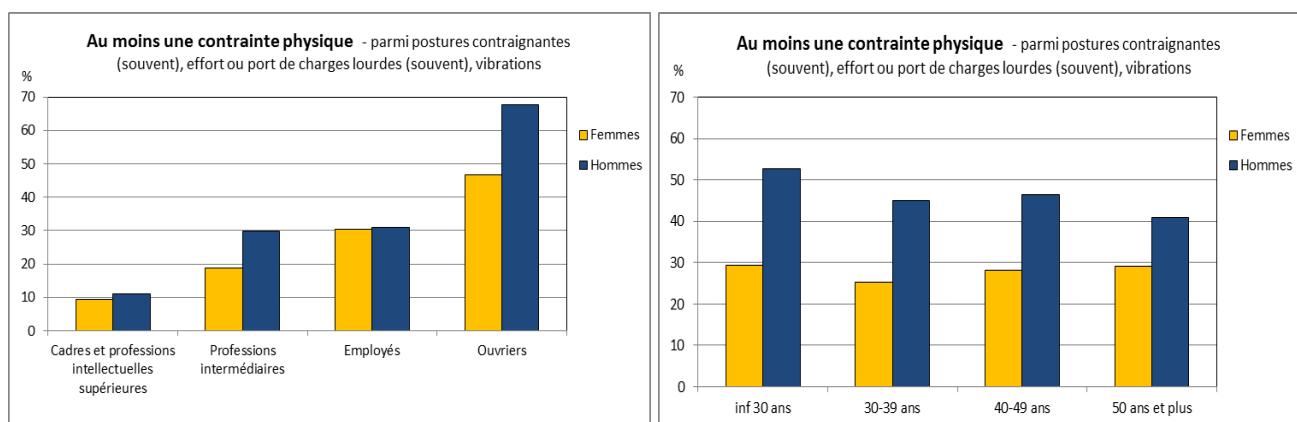
1. PRESENTATION GENERALE DES DONNEES SUR LA « PENIBILITE »

Avant d'aborder les résultats par secteurs d'activité, il nous a semblé nécessaire de donner quelques repères généraux sur les données concernant la « pénibilité ». Hommes et femmes n'étant pas également concernés par les pénibilités abordées, chacun des graphes présente les données selon le sexe.

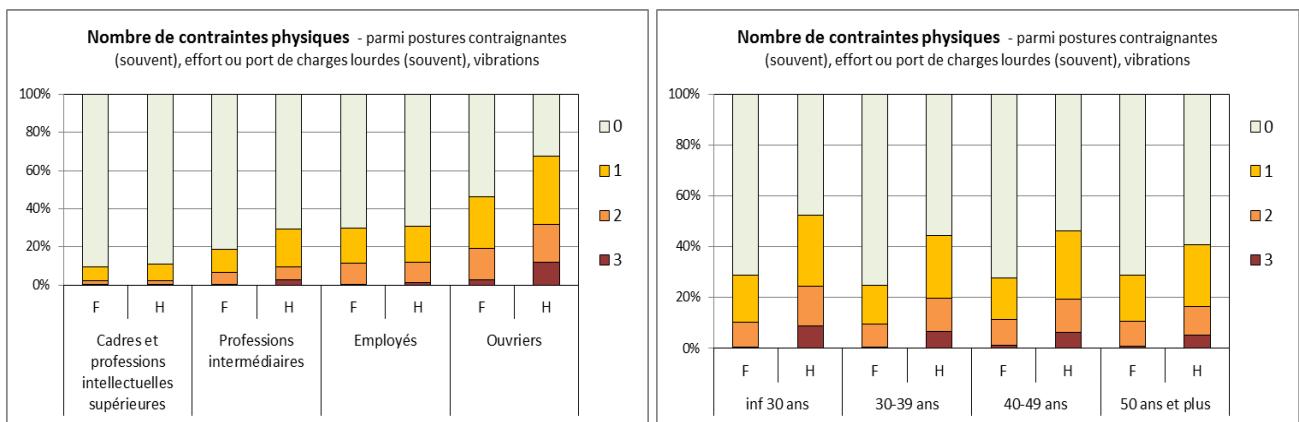
La fréquence de chacune des 3 *contraintes physiques* étudiées varient très nettement selon la catégorie socioprofessionnelle, et un peu moins avec l'âge (les plus jeunes étant ceux rapportant le plus fréquemment ces contraintes, sauf en ce qui concerne les vibrations chez les femmes) (Graphique 2). Le fait de signaler au moins une de ces 3 contraintes suit également un gradient socioprofessionnel, tandis qu'il décroît légèrement avec l'âge chez les hommes et reste aussi élevé chez les femmes de 50 ans et plus que chez les plus jeunes (Graphique 3). Ces observations se retrouvent également lorsque l'on étudie la répartition des salariés cumulant 1, 2 ou 3 de ces contraintes physiques (Graphique 4).



Graphique 2 : Les contraintes physiques selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge

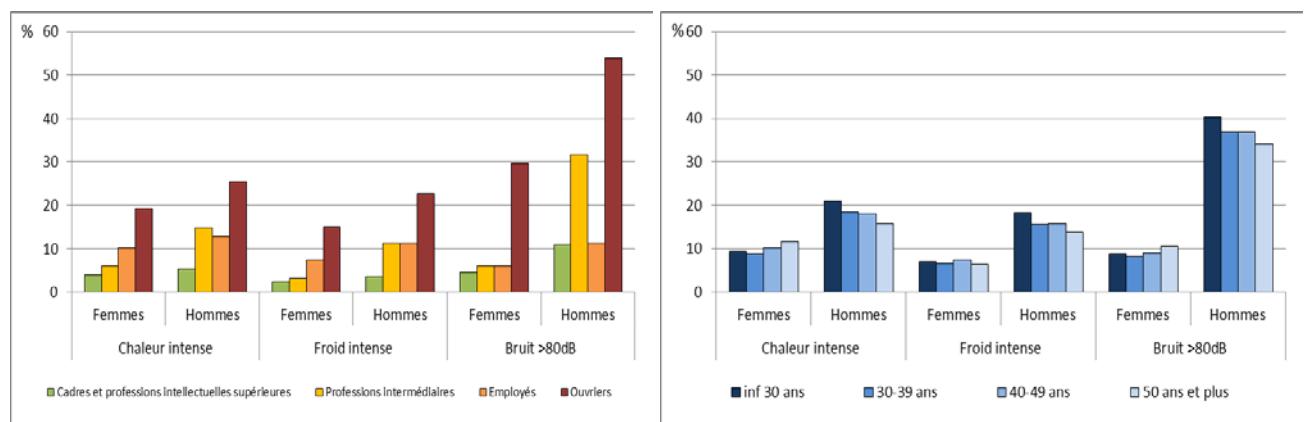


Graphique 3 : Signaler au moins une contrainte physique, selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge



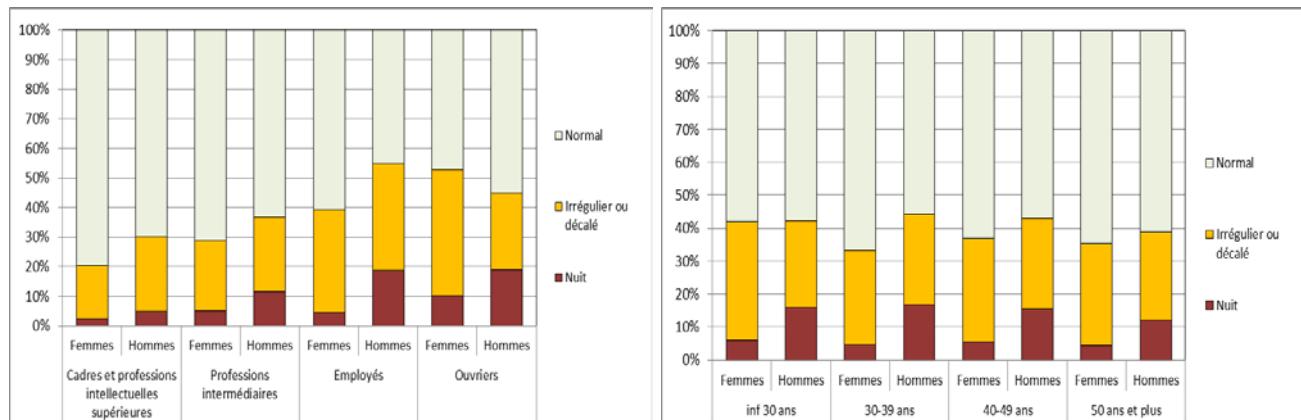
Graphique 4 : Répartition du nombre contraintes physiques signalées, selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge

La fréquence de chacune des 3 caractéristiques d'un *environnement agressif* étudiées varie également très nettement selon la catégorie socioprofessionnelle ; comme pour les vibrations chez les hommes, les salariés se disant le plus exposés au bruit sont les ouvriers, suivis des professions intermédiaires (Graphique 5). Les variations avec l'âge vont plutôt dans le sens d'un moindre signalement de ces expositions avec l'âge chez les hommes, et dans le sens d'un plus fréquence plus élevée avec l'âge chez les femmes, tout du moins pour l'exposition à la chaleur ou au bruit.



Graphique 5 : Répartition du nombre contraintes physiques signalées, selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge

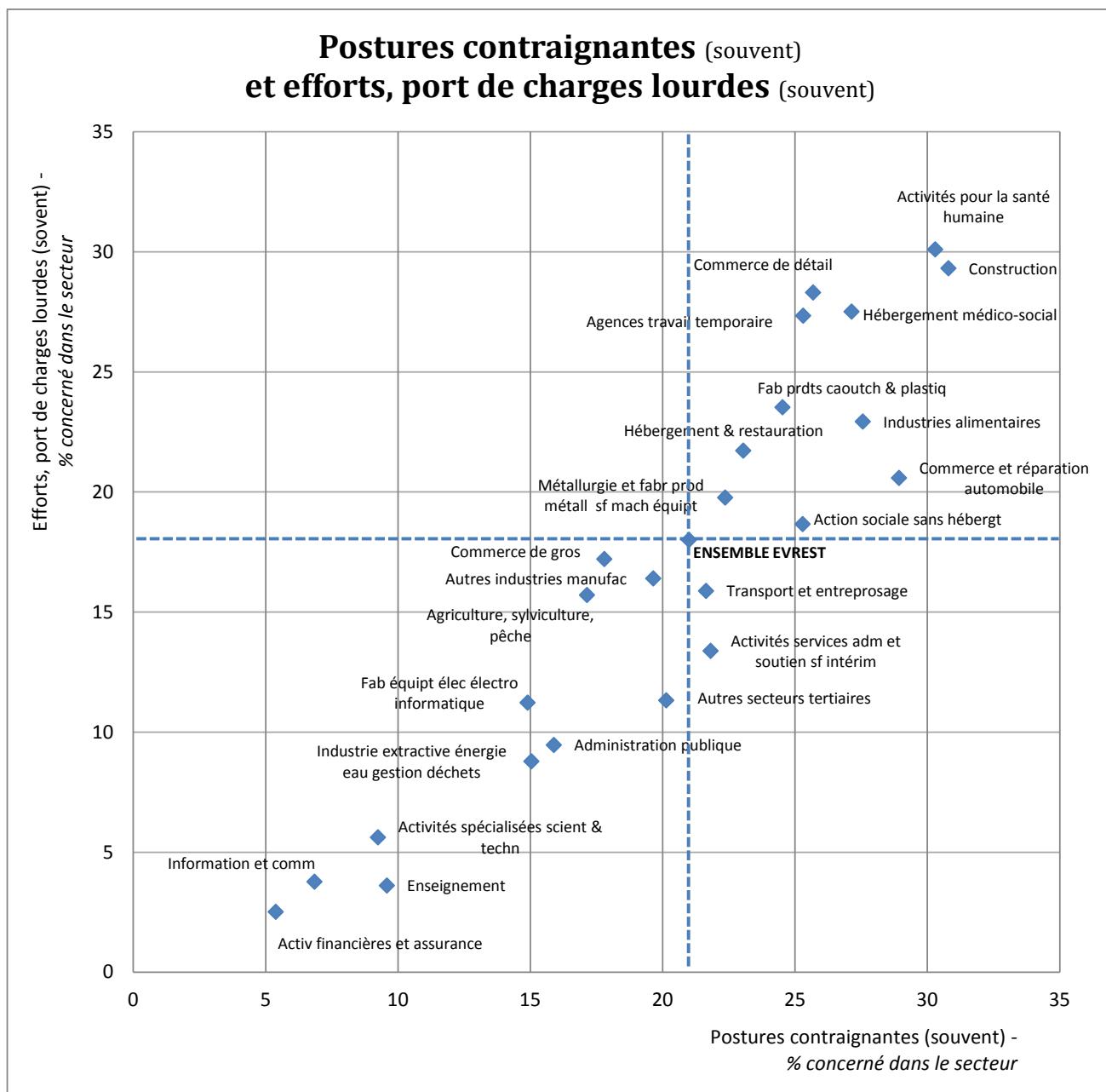
Les *contraintes horaires* se répartissent différemment selon les catégories socioprofessionnelles chez les hommes et les femmes : chez ces dernières, travailler régulièrement la nuit est signalé essentiellement par les ouvrières, les horaires décalés ou irréguliers sans travail de nuit par les ouvrières et les employées (l'échantillon Evrest étudié a une faible couverture du secteur hospitalier) ; chez les hommes, le travail de nuit est rapporté autant par les employés que les ouvriers, et les horaires décalés ou irréguliers préférentiellement par les employés (Graphique 6). Les horaires de nuit sont moins souvent rapportés par les hommes de 50 ans et plus que par les salariés de moins de 50 ans ; les horaires irréguliers ou alternés varient peu avec l'âge. Le travail de nuit chez femmes est rapporté avec une fréquence similaire quel que soit l'âge ; les horaires irréguliers ou alternés sont le plus fréquemment signalés chez les femmes avant 30 ans, et le moins fréquemment chez les femmes entre 30 et 39 ans.



Graphique 6 : Répartition des horaires de travail selon sexe et catégorie socioprofessionnelle, et sexe et âge

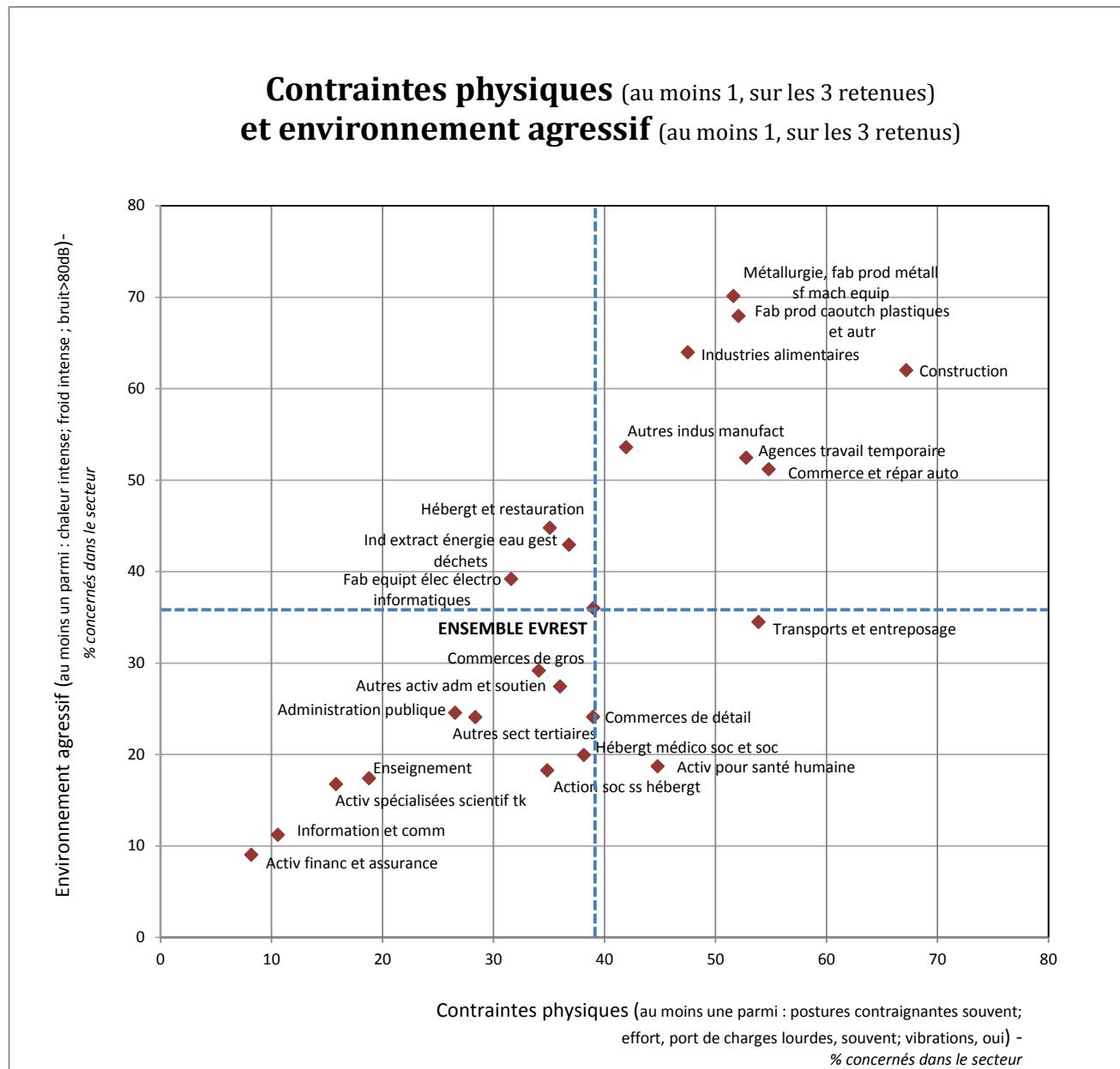
2. PANORAMA GÉNÉRAL DES SECTEURS

D'une façon générale, il y a une corrélation assez nette, au sein des secteurs, entre le pourcentage de salariés signalant des postures contraignantes et le pourcentage de salariés rapportant des efforts et port de charges lourdes (ce qui ne dit pas si ces contraintes concernent ou non les mêmes salariés) (Graphique 7). Ainsi, les secteurs dans lesquels plus de 25% des salariés rapportent ces 2 types de contraintes physiques sont les activités pour la santé humaine, la construction, l'hébergement médico-social, le commerce de détail et les agences de travail temporaire. Inversement, la fréquence de signalement de ces 2 contraintes est inférieure à 10% dans les secteurs des activités financières et d'assurance, informatique et communication, l'enseignement, et les activités spécialisées scientifiques et techniques.



Graphique 7 : CONTRAINTES PHYSIQUES : postures et efforts

Les fréquences de signalement d'au moins une contrainte physique et d'au moins une caractéristique d'un environnement agressif sont moins corrélées (Graphique 8). Les secteurs dans lesquels les salariés signalent le plus fréquemment ces 2 types de contraintes sont la construction, la métallurgie et fabrication de produits métalliques (sauf machines et équipements), la fabrication de produits en caoutchouc plastiques et autres produits minéraux non métalliques, l'industrie alimentaire, les autres industries manufacturières, les agences de travail temporaire et le commerce et réparation automobile. A l'opposé, avec une faible fréquence de salariés se disant exposés, on retrouve les 4 mêmes secteurs que dans le graphique 7 (activités financières et d'assurance, informatique et communication, l'enseignement, et les activités spécialisées scientifiques et techniques).



Graphique 8 : CONTRAINTES PHYSIQUES et ENVIRONNEMENT AGRESSIF

3. RÉSULTATS SECTORIELS

Contraintes physiques (tableau 1)

Les contraintes posturales fréquentes ont été mentionnées par 21% des salariés (22% des hommes, 20% des femmes). Cette proportion atteint 30% dans la construction, mais aussi dans le secteur de la santé et se situe encore 27 à 29% dans les industries alimentaires, le commerce et la réparation automobile, et l'hébergement médico-social.

Ces mêmes secteurs sont (presque tous) aussi caractérisés par une fréquence particulièrement importante des efforts, du port de charges lourdes : 30% des salariés du secteur de la santé ont dit qu'ils avaient un travail les obligeant à *souvent* effectuer des efforts ou à porter des charges lourdes, 29% dans la construction, 23% dans les industries alimentaires, alors que cette proportion est de 18% dans l'ensemble de l'échantillon Evrest.

Les vibrations, signalées par 20% de l'ensemble des salariés d'Evrest, sont surtout très fréquentes dans quelques secteurs, en tête desquels on trouve la construction (58%), le commerce et la réparation automobile (43%) et le secteur du transport et entreposage (42%), puis la métallurgie (37%), les agences de travail temporaire (36%) et la fabrication d'articles en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques (34%).

Au total, la proportion de salariés ayant mentionné au moins une contrainte physique (c'est-à-dire soit *souvent* des postures contraignantes, soit *souvent* des efforts ou du port de charges lourdes, soit subir des vibrations) s'élève à 39% pour l'ensemble d'Evrest (47% pour les hommes et 28% pour les femmes), mais atteint les 2/3 dans le secteur de la construction, dépasse la moitié des salariés dans le commerce et la réparation automobiles, dans les transports, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, mais aussi les salariés des agences de travail temporaires. C'est aussi le cas de 44% des salariés du secteur de la santé, secteur très féminisé.

Si on s'intéresse cette fois (sur les mêmes salariés cette fois) au cumul de contraintes physiques, 16% des salariés de l'échantillon Evrest national ont mentionné au moins deux de ces trois contraintes physiques (20% des hommes, 10% des femmes). Mais ce sont plus du tiers des salariés de la construction (et parmi eux, 16% ont même les 3), 26% dans les garages et les agences de travail temporaire, mais aussi 20 à 25% dans les industries alimentaires, dans la fabrication de produits en caoutchouc ou plastique, dans les transports, ou encore dans les secteurs majoritairement féminins de la santé ou de l'hébergement médico-social et social.

Environnement agressif (tableau 2)

Chaleur intense et froid intense sont souvent mentionnés dans les mêmes secteurs : industries alimentaires (respectivement 28% et 23% des salariés), construction (23 et 24%), intérim (22 et 19%). Le travail à la chaleur est par contre nettement plus fréquent que celui au froid dans la fabrication de produits en caoutchouc et plastique (28% vs 12%), dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques (25 vs 14), dans le secteur de l'énergie, gestion des déchets ou encore dans l'hébergement restauration où le tiers des salariés évoquent la chaleur intense (vs 17% pour le froid intense).

Quant au niveau de bruit estimé supérieur à 80 dB, il est évoqué par la grande majorité des salariés de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (66%), de la fabrication de produits en caoutchouc et plastique (62%) et de la construction (56%) ; et par plus de 40% dans les industries alimentaires (45%), le commerce et réparation automobiles (43%) et les agences d'intérim (41%) ; contre 26% pour l'ensemble de l'échantillon.

Contraintes horaires... (tableau 3)

11% des salariés (15% des hommes et 5% des femmes) disent qu'il leur arrive de travailler de nuit, au cours de la période entre 0 heure et 5 heures ; cette proportion atteint 30% dans les industries alimentaires et dans fabrication de produits en caoutchouc et plastique, 28% dans le transport et 17 à 19% dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques, pour les salariés des agences de travail temporaire, dans les activités administratives et de soutien (qui comprend notamment les services relatifs aux bâtiments, à l'aménagement paysager et les activité de sécurité), et dans le secteur de la santé.

Les salariés qui disent avoir soit des horaires irréguliers ou alternés, soit des horaires décalés, mais sans avoir d'horaires de nuit, représentent plus de 40% dans le commerce de détail, dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, mais aussi dans les secteurs de la santé, de l'hébergement médico-social et social, de l'action sociale sans hébergement, et les 2/3 dans les industries alimentaires.

Cumul de contraintes ... (tableau 4)

Près de 12% des salariés (15% des hommes et 6% des femmes) cumulent des contraintes physiques, d'horaires et d'environnement agressif, ce cumul étant particulièrement fréquent dans les industries alimentaires (31%), la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (29%), la métallurgie et fabrication de produits métalliques (27%), pour les salariés des agences d'intérim (22%) et pour ceux du transport (22%).

Les salariés de la construction cumulent, pour 43% d'entre eux, des contraintes physiques et d'environnement agressif ; c'est aussi le cas du tiers des salariés du commerce et réparation automobiles (vs 12% dans l'ensemble de l'échantillon).

Dans les secteurs tertiaires, 26% des salariés du secteur de la santé, 17% de ceux de l'hébergement médico-social et social et 16% de ceux de l'action sociale sans hébergement cumulent des contraintes d'horaires et des contraintes physiques (contre 8% pour l'ensemble d'Evrest).

Tableau 1. CONTRAINTES PHYSIQUES (postures contraignantes ; efforts et port de charges lourdes ; vibrations)

	Postures contraignantes (souvent)	Efforts, port de charges lourdes (souvent)	Vibrations (oui)	Au moins une des 3 contraintes	1 contrainte (parmi les 3)	2 contraintes (parmi les 3)	Les 3 contraintes
Industries alimentaires (n=738)	27,6	22,9	21,2	47,5	26,6	16,2	4,2
Fabric prod caoutch plastiques et autres prod min non métalliques (n=531)	24,5	23,5	34,2	52,1	28,8	15,6	7,2
Métallurgie et fabr prod métalliques, sauf machines et équipement (n=752)	22,4	19,8	36,9	51,6	31,4	12,4	7,4
Fabric équipts élec électroniques informatiques, fabric machines (n=928)	14,9	11,2	19,9	31,6	19,7	8,5	3,1
Autres industries manufacturières (n=1617)	19,7	16,4	27,2	42,0	25,6	11,1	5,3
Indus extractive, énergie, eau, gestion déchets (n=988)	15,0	8,8	28,7	36,8	25,0	7,1	4,3
Construction (n=2031)	30,8	29,3	57,9	67,2	32,4	18,3	16,3
Commerce et réparation automobiles et motocycles (n=556)	28,9	20,6	42,9	54,8	27,8	15,1	11,2
Commerces de gros (n=1225)	17,8	17,2	16,9	34,1	19,8	9,6	4,3
Commerces de détail (n=2531)	25,7	28,3	4,1	39,0	20,7	16,6	1,4
Transports et entreposage (n=1501)	21,6	15,9	41,5	53,9	33,1	15,8	4,8
Hébergement et restauration (n=957)	23,1	21,7	3,8	35,1	21,4	12,3	0,8
Information et communication (n=642)	6,9	3,8	2,8	10,6	7,7	2,7	0,2
Activités financières et d assurance (n=875)	5,4	2,5	1,6	8,2	6,9	1,2	0,1
Activités spécialisées scientifiques et techniques (n=1343)	9,3	5,6	6,6	15,8	11,0	3,5	1,1
Agences de travail temporaire (n=655)	25,3	27,3	36,3	52,8	26,3	15,6	10,4
Activités services administratifs et de soutien (sauf intérim) (n=985)	21,8	13,4	15,2	36,0	23,4	10,0	2,3
Administration publique (n=928)	15,9	9,5	12,8	26,5	17,0	6,4	2,4
Enseignement (n=334)	9,6	3,6	8,4	18,8	15,8	3,0	0,0
Activités pour la santé humaine (n=928)	30,3	30,1	5,4	44,8	24,4	18,6	1,5
Hébergement médico-social et social (n=712)	27,1	27,5	4,7	38,1	17,1	19,2	1,2
Action sociale sans hébergement (n=600)	25,3	18,7	5,6	34,9	20,2	13,4	0,7
Autres secteurs tertiaires (n=1171)	20,1	11,3	7,7	28,4	18,7	7,5	1,7
Tous secteurs (% hommes ; % femmes)	21 (21,9 ; 19,5)	18 (19,9 ; 15,1)	20,3 (31,6 ; 4,3)	39 (46,5 ; 27,9)	22,4 (26,1 ; 17)	11,9 (13,2 ; 9,7)	4,3 (6,9 ; 0,7)
<i>Valeur(s) manquante(s) :</i>	359	454	424	508			642

Tableau 2. ENVIRONNEMENT AGRESSIF (chaleur intense, froid intense, bruit >80 dB)

	Chaleur intense	Froid intense	Bruit >80dB	Au moins une des 3 contraintes	1 contrainte (parmi les 3)	2 contraintes (parmi les 3)	Les 3 contraintes
Industries alimentaires (n=738)	28,1	23,4	45,3	64,0	36,7	20,9	6,0
Fabric prod caoutch plastiques et autres prod min non métalliques (n=531)	28,1	11,5	61,9	67,9	39,1	23,5	5,2
Métallurgie et fabr prod métalliques, sauf machines et équipement (n=752)	24,9	14,1	66,0	70,1	42,5	19,8	7,5
Fabric équipts élec électroniques informatiques, fabric machines (n=928)	14,5	8,5	33,7	39,2	25,3	9,6	3,9
Autres industries manufacturières (n=1617)	18,1	11,7	47,0	53,6	35,9	11,2	6,2
Indus extractive, énergie, eau, gestion déchets (n=988)	20,5	13,9	35,8	42,9	22,6	12,5	7,5
Construction (n=2031)	23,1	23,6	55,8	62,0	35,2	12,6	14,0
Commerce et réparation automobiles et motocycles (n=556)	16,0	15,3	43,4	51,2	32,9	11,7	5,9
Commerces de gros (n=1225)	9,1	13,8	18,4	29,2	19,5	6,1	3,1
Commerces de détail (n=2531)	8,3	16,2	7,0	24,1	17,3	5,2	1,1
Transports et entreposage (n=1501)	12,8	16,8	21,0	34,5	22,3	7,1	4,5
Hébergement et restauration (n=957)	33,7	16,8	13,4	44,8	28,9	11,7	3,5
Information et communication (n=642)	5,6	3,3	6,3	11,2	7,6	2,9	0,6
Activités financières et d assurance (n=875)	5,3	1,6	3,7	9,0	7,3	1,4	0,1
Activités spécialisées scientifiques et techniques (n=1343)	7,3	5,3	11,8	16,8	10,8	4,1	1,8
Agences de travail temporaire (n=655)	22,3	19,9	41,1	52,4	31,0	10,7	10,3
Activités services administratifs et de soutien (sauf intérim) (n=985)	12,7	11,7	18,1	27,4	16,6	5,8	4,4
Administration publique (n=928)	10,8	7,3	16,8	24,5	16,1	5,8	2,2
Enseignement (n=334)	7,0	4,2	10,9	17,4	13,4	3,1	0,9
Activités pour la santé humaine (n=928)	11,1	4,4	8,1	18,7	13,5	4,1	0,4
Hébergement médico-social et social (n=712)	11,7	2,9	9,4	19,9	15,8	3,5	0,4
Action sociale sans hébergement (n=600)	11,2	3,9	8,1	18,3	13,9	3,2	0,9
Autres secteurs tertiaires (n=1171)	11,5	5,4	14,1	24,1	17,8	4,4	1,3
Tous secteurs (% hommes ; % femmes)	15 (18,5 ; 9,9)	12,3 (15,9 ; 6,9)	25,6 (37,2 ; 9,1)	36 (47,2 ; 19,7)	22,8 (28,9 ; 14)	8,4 (11,2 ; 4,3)	4,3 (7,7 ; 1)
Valeur(s) manquante(s) :	460	489	601	621			775

Tableau 3. CONTRAINTES HORAIRES (travail de nuit ; horaires irréguliers ou alternés ; horaires décalés)

	Horaires avec travail de nuit (entre 0h et 5h)	Horaires décalés, irréguliers ou alternés, mais <i>pas</i> de travail de nuit	<i>Ni</i> horaires de nuit, <i>ni</i> horaires décalés, <i>ni</i> horaires irréguliers ou alternés
Industries alimentaires (n=738)	30,3	36,3	33,5
Fabric prod caoutch plastiques et autres prod min non métalliques (n=531)	29,9	23,6	46,5
Métallurgie et fabr prod métalliques, sauf machines et équipement (n=752)	18,1	26,2	55,7
Fabric équipts élec électroniques informatiques, fabric machines (n=928)	7,7	28,2	64,1
Autres industries manufacturières (n=1617)	15,1	24,8	60,0
Indus extractive, énergie, eau, gestion déchets (n=988)	17,1	19,9	63,1
Construction (n=2031)	4,0	14,0	82,0
Commerce et réparation automobiles et motocycles (n=556)	2,2	14,5	83,4
Commerces de gros (n=1225)	5,7	25,2	69,1
Commerces de détail (n=2531)	4,0	45,6	50,4
Transports et entreposage (n=1501)	27,5	34,4	38,1
Hébergement et restauration (n=957)	14,1	47,9	38,1
Information et communication (n=642)	7,1	19,3	73,6
Activités financières et d assurance (n=875)	0,4	16,9	82,8
Activités spécialisées scientifiques et techniques (n=1343)	3,4	17,6	79,0
Agences de travail temporaire (n=655)	17,2	30,5	52,2
Activités services administratifs et de soutien (sauf intérim) (n=985)	17,6	35,7	46,7
Administration publique (n=928)	3,7	21,2	75,1
Enseignement (n=334)	1,3	25,4	73,3
Activités pour la santé humaine (n=928)	18,7	42,1	39,2
Hébergement médico-social et social (n=712)	13,4	42,9	43,8
Action sociale sans hébergement (n=600)	5,7	42,3	52,0
Autres secteurs tertiaires (n=1171)	7,8	25,2	67,0
Tous secteurs (% hommes ; % femmes)	11,2 (15,3 ; 5,2)	29,1 (27 ; 31,7)	59,7 (57,7 ; 63)
			Valeur(s) manquante(s) : 1583

Tableau 4. CUMUL DE CONTRAINTES

Contraintes parmi : - horaires (horaires de nuit ou horaires irréguliers, alternés ou décalés) ; - contraintes physiques : au moins 1 parmi postures contraignantes souvent, efforts, port de charges lourdes souvent ; vibrations ; - environnement agressif : au moins 1 parmi chaleur intense, froid intense, bruit >80dB.									
	Au moins une contrainte	Seulement contraintes horaires	Seulement contraintes physiques	Seulement environnement agressif	Contraintes horaires ET physiques	Contraintes horaires ET environnement	Contraintes physiques ET environnement	Contraintes horaires ET physiques ET environnement	
Industries alimentaires (n=738)	84,1	10,3	3,9	7,3	5,7	19,0	6,9	31,1	
Fabric prod caoutch plastiques et autres prod min non métalliques (n=531)	82,1	5,0	5,2	8,0	3,4	16,5	15,1	29,0	
Métallurgie et fabr prod métalliques, sauf machines et équipement (n=752)	82,5	3,6	4,6	14,2	2,5	11,0	19,3	27,3	
Fabric équipts élec électroniques informatiques, fabric machines (n=928)	59,1	10,7	4,6	8,6	4,7	8,2	10,1	12,1	
Autres industries manufacturières (n=1617)	72,2	8,5	5,5	11,2	3,9	9,7	15,4	18,1	
Indus extractive, énergie, eau, gestion déchets (n=988)	64,4	12,4	5,2	9,6	4,0	5,8	12,7	14,8	
Construction (n=2031)	82,1	5,3	13,0	7,7	2,0	1,7	43,3	9,1	
Commerce et réparation automobiles et motocycles (n=556)	72,1	4,7	12,4	9,3	2,4	2,8	33,6	6,9	
Commerces de gros (n=1225)	57,7	12,2	10,2	6,4	6,3	4,3	10,5	8,0	
Commerces de détail (n=2531)	69,3	19,4	10,9	4,5	14,2	6,2	4,6	9,4	
Transports et entreposage (n=1501)	79,7	16,0	7,6	3,9	21,4	5,0	6,3	19,6	
Hébergement et restauration (n=957)	83,1	23,3	5,9	9,4	8,5	15,3	6,4	14,3	
Information et communication (n=642)	34,7	16,8	3,0	3,9	3,2	3,0	1,7	3,0	
Activités financières et d assurance (n=875)	28,1	13,1	4,5	4,7	1,3	1,9	1,8	0,7	
Activités spécialisées scientifiques et techniques (n=1343)	36,4	10,8	5,4	6,1	2,9	3,7	4,1	3,4	
Agences de travail temporaire (n=655)	76,2	10,6	6,6	4,6	6,4	8,9	17,5	21,6	
Activités services administratifs et de soutien (sauf intérim) (n=985)	72,0	25,3	7,7	4,2	11,7	6,8	6,8	9,6	
Administration publique (n=928)	47,0	11,9	7,3	5,8	3,7	3,1	9,0	6,3	
Enseignement (n=334)	47,0	17,1	8,9	5,9	3,3	4,0	5,3	2,6	
Activités pour la santé humaine (n=928)	75,7	21,7	8,9	3,6	26,2	5,0	2,5	7,9	
Hébergement médico-social et social (n=712)	75,2	29,0	9,1	3,3	17,2	4,2	6,7	5,8	
Action sociale sans hébergement (n=600)	65,7	22,7	8,5	4,5	16,0	3,5	5,1	5,4	
Autres secteurs tertiaires (n=1171)	54,4	15,2	8,5	6,3	6,4	4,8	6,6	6,6	
Tous secteurs	66,3	14,0	7,8	6,6	8,2	6,3	11,7	11,6	
(% hommes ; % femmes)	(74,4 ; 54,2)	(12,4 ; 16,1)	(7,3 ; 8,4)	(7,5 ; 5,2)	(7,2 ; 9,5)	(7,5 ; 4,7)	(17,2 ; 3,8)	(15,2 ; 6,4)	

ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES SECTEURS (1)

		Sexe		Âge		
		% Femmes dans le secteur	% Hommes dans le secteur	% < 30 ans dans le secteur	% 30-49 ans dans le secteur	% 50 ans et + dans le secteur
Industries alimentaires	(n=738)	37,5	62,5	26,2	52,6	21,3
Fabric prod caoutch plastiques et autres prod min non métalliques	(n=531)	24,7	75,3	15,6	62,7	21,7
Métallurgie et fabr prod métalliques, sauf machines et équipement	(n=752)	12,5	87,5	17,4	58,6	23,9
Fabric équipts élec électroniques informatiques, fabric machines	(n=928)	23,9	76,1	15,1	62,4	22,5
Autres industries manufacturières	(n=1 617)	28,1	72,0	19,0	60,1	20,9
Indus extractive, énergie, eau, gestion déchets	(n=988)	17,4	82,6	15,3	56,1	28,6
Construction	(n=2 031)	7,8	92,2	32,7	49,4	17,9
Commerce et réparation automobiles et motocycles	(n=556)	14,6	85,4	34,2	49,5	16,4
Commerces de gros	(n=1 225)	32,8	67,2	21,2	58,5	20,3
Commerces de détail	(n=2 531)	62,9	37,1	34,4	52,4	13,2
Transports et entreposage	(n=1 501)	21,9	78,2	17,8	60,4	21,8
Hébergement et restauration	(n=957)	52,9	47,1	45,0	41,6	13,4
Information et communication	(n=642)	31,2	68,9	24,5	61,8	13,7
Activités financières et d assurance	(n=875)	64,1	35,9	22,4	52,1	25,5
Activités spécialisées scientifiques et techniques	(n=1343)	46,4	53,7	27,0	56,1	16,9
Agences de travail temporaire	(n=655)	31,0	69,0	45,2	46,1	8,7
Activités services administratifs et de soutien (sauf intérim)	(n=985)	48,2	51,8	23,8	56,1	20,1
Administration publique	(n=928)	64,8	35,2	12,8	56,3	30,9
Enseignement	(n=334)	60,2	39,8	14,7	56,3	29,0
Activités pour la santé humaine	(n=928)	78,3	21,7	21,9	55,7	22,4
Hébergement médico-social et social	(n=712)	80,3	19,7	19,7	55,6	24,7
Action sociale sans hébergement	(n=600)	78,8	21,2	19,7	50,7	29,7
Autres secteurs tertiaires	(n=1 171)	63,3	36,7	28,8	50,0	21,2
Tous secteurs	(n=23 870)	41,6	58,4	25,1	54,7	20,2
		<i>Valeur(s) manquante(s) : 275</i>			<i>Valeur(s) manquante(s) : 272</i>	

CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES SECTEURS (2)

		Taille entreprise				Profession et catégorie socioprofessionnelle					
		Moins de 10 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 salariés et plus	Cadres et prof. intellectuel sup	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Artisans, commerçants et chefs ente	
Industries alimentaires	(n=738)	19,1	19,2	29,3	32,4	6,4	12,1	16,3	65,0	0,3	
Fabric prod caoutch plastiques et autres prod min non métalliques	(n=531)	5,5	21,3	44,3	29,0	6,8	16,6	4,3	71,0	1,3	
Métallurgie et fabr prod métalliques, sauf machines et équipement	(n=752)	9,0	37,6	30,9	22,5	6,4	17,2	5,2	71,0	0,3	
Fabric équipts élec électroniques informatiques, fabric machines	(n=928)	4,5	16,4	30,7	48,4	22,4	28,7	5,8	42,7	0,4	
Autres industries manufacturières	(n=1617)	11,1	27,3	30,6	31,0	10,5	23,9	7,7	57,2	0,7	
Indus extractive, énergie, eau, gestion déchets	(n=988)	4,3	16,3	14,1	65,4	19,5	44,1	7,2	29,0	0,2	
Construction	(n=2031)	27,7	41,0	25,5	5,9	5,2	13,0	5,4	75,5	0,9	
Commerce et réparation automobiles et motocycles	(n=556)	34,2	45,5	19,4	0,9	5,9	14,6	14,8	62,4	2,3	
Commerces de gros	(n=1225)	21,9	42,9	25,7	9,6	14,3	30,7	23,4	30,5	1,1	
Commerces de détail	(n=2531)	30,4	25,0	19,3	25,3	6,8	13,0	67,8	11,6	0,8	
Transports et entreposage	(n=1501)	8,8	29,9	31,5	29,8	4,4	10,6	17,1	67,5	0,5	
Hébergement et restauration	(n=957)	38,8	44,9	15,6	0,7	4,5	10,6	64,4	19,3	1,3	
Information et communication	(n=642)	15,1	25,9	28,2	30,8	55,5	26,2	13,4	3,9	1,1	
Activités financières et d assurance	(n=875)	22,6	25,6	21,5	30,3	23,1	31,8	43,9	1,0	0,2	
Activités spécialisées scientifiques et techniques	(n=1343)	27,6	32,0	22,1	18,2	36,6	27,3	25,8	9,8	0,5	
Agences de travail temporaire	(n=655)	7,4	10,5	29,3	52,8	2,8	7,0	11,9	78,3	0,0	
Activités services administratifs et de soutien (sauf intérim)	(n=985)	18,4	34,4	35,3	11,9	6,8	11,8	41,0	40,0	0,4	
Administration publique	(n=928)	4,3	21,2	27,2	47,3	16,9	20,5	49,3	13,2	0,1	
Enseignement	(n=334)	21,0	43,7	33,5	1,8	17,7	51,8	26,7	3,0	0,9	
Activités pour la santé humaine	(n=928)	18,9	17,8	21,6	41,8	6,3	36,2	51,3	6,3	0,0	
Hébergement médico-social et social	(n=712)	3,1	40,6	48,0	8,3	3,4	33,4	54,5	8,4	0,3	
Action sociale sans hébergement	(n=600)	9,0	46,3	36,7	8,0	2,8	28,2	56,3	12,0	0,7	
Autres secteurs tertiaires	(n=1171)	45,5	28,2	17,7	8,6	13,8	20,9	51,9	12,6	0,8	
Tous secteurs		19,6	30	26,3	24,2	12,3	21,3	30,3	35,4	0,6	
		Valeur(s) manquante(s) : 284					Valeur(s) manquante(s) : 272				

ANNEXE 2 : Nomenclature sectorielle retenue et effectifs correspondant dans la base Everest 2009-2010

Nomenclature sectorielle retenue pour ce dossier et effectifs correspondants dans la base Everest 2009-2010	Correspondance NAF 2008 (en 38 postes) et effectifs correspondants dans la base Everest 2009-2010
INDUSTRIE	
Industries alimentaires (n=738)	10. Industries alimentaires (n=699) 11. Fabrication de boissons (n=38) 12. Fabrication de produits à base de tabac (n=1)
Fabr prod caoutch plastiq et autres prod min non métall (n=531)	22. Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (n=329) 23. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (n=202)
Métallurgie et fabrication de produits métall, sauf machines et équipements (n=752)	24. Métallurgie (n=161) 25. Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (n=591)
Fabric, équipts élec électriq informatiq, fab machines (n=928)	26. Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (n=285) 27. Fabrication d'équipements électriques (n=282) 28. Fabrication de machines et équipements n.c.a. (n=361)
Autres industries manufacturières (n=1617)	13. Fabrication de textiles (n=63) 14. Industrie de l'habillement (n=46) 15. Industrie du cuir et de la chaussure (n=19) 16. Travail du bois et fabrication d'articles en bois et liège, à l'exception des meubles (n=85) 17. Industrie du papier et du carton (n=120) 18. Imprimerie et reproduction d'enregistrements (n=82) 19. Cokéfaction et raffinage (n=36) 20. Industrie chimique (n=238) 21. Industrie pharmaceutique (n=123) 29. Industrie automobile (n=160) 30. Fabrication d'autres matériaux de transport (n=93) 31. Fabrication de meubles (n=90) 32. Autres industries manufacturières (n=111) 33. Réparation et installation de machines et d'équipements (n=226)
Indus extractive, énergie, eau, gestion déchets (n=988)	35. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (n=695) 36. Captage, traitement et distribution d'eau (n=74) 37. Collecte et traitement des eaux usées (n=23) 38. Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération (n=140) 39. Dépollution et autres services de gestion des déchets (n=9)

Nomenclature sectorielle retenue pour ce dossier et effectifs correspondants dans la base Everest 2009-2010	Correspondance NAF 2008 (en 38 postes) et effectifs correspondants dans la base Everest 2009-2010
CONSTRUCTION	
Construction (n=2031)	41. Construction de bâtiments (n=244) 42. Génie civil (n=254) 43. Travaux de construction spécialisés (n=1521)
COMMERCES	
Commerce et réparation automobiles et motocycles (n=556)	45. Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (n=556)
Commerces de gros (n=1225)	46. Commerce de gros, à l'exception des automobiles et motocycles (n=1225)
Commerces de détail (n=2531)	47. Commerce de détail, à l'exception des automobiles et motocycles (n=2531)
TRANSPORTS	
Transports et entreposage (n=1501)	49. Transports terrestres et transports par conduite (n=981) 50. Transports par eau (n=25) 51. Transports aériens (n=24) 52. Entreposage et services auxiliaires des transports (n=446) 53. Activités de poste et de courrier (n=25)
SERVICES	
Hébergement et restauration (n=957)	55. Hébergement (n=271) 56. Restauration (n=686)
Information et communication (n=642)	58. Édition (n=114) 59. Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes télévision ; enregistrements sonores et édition musicale (n=32) 60. Programmation et diffusion (n=40) 61. Télécommunications (n=69) 62. Programmation, conseil et autres activités informatiques (n=294) 63. Services d'information (n=54)
Activités financières et d'assurance (n=875)	64. Activités des services financiers, hors assurances et caisses de retraite (n=541) 65. Assurances (n=223) 66. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (n=111)

Nomenclature sectorielle retenue pour ce dossier et effectifs correspondants dans la base Everest 2009-2010	Correspondance NAF 2008 (en 38 postes) et effectifs correspondants dans la base Everest 2009-2010
Activités spécialisées scientifiques et techniques (n=1343)	69. Activités juridiques et comptables (n=243) 70. Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion (n=265) 71. Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques (n=508) 72. Recherche-développement scientifique (n=120) 73. Publicité et études de marché (n=144) 74. Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (n=35) 75. Activités vétérinaires (n=24)
Agences de travail temporaire (n=655)	NAF 2008=7820Z. Activités des agences de travail temporaire (n=655)
Activités services administratifs et de soutien sauf intérim (n=985)	77. Activités de location et location-bail (n=142) 78. Activités liées à l'emploi (<i>sauf NAF 2008=7820Z</i>) (n=15) 79. Activité des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes (n=55) 80. Enquêtes et sécurité (n=201) 81. Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (n=404) 83. Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (n=168)
Administration publique (n=928)	84. Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire (n=928)
Enseignement (n=334)	85. Enseignement (n=334)
Activités pour la santé humaine (n=928)	86. Activités pour la santé humaine (n=928)
Hébergement médico-social et social (n=712)	87. Hébergement médico-social et social (n=712)
Action sociale sans hébergement (n=600)	88. Action sociale sans hébergement (n=600)
Autres secteurs tertiaires (n=1171)	68. Activités immobilières (n=275) 90. Activités créatives, artistiques et de spectacle (n=80) 91. Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (n=7) 92. Organisation de jeux de hasard et d'argent (n=23) 93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (n=60) 94. Activité des organisations associatives (n=375) 95. Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (n=51) 96. Autres services personnels (n=283) 97. Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (n=16) 98. Activités différencierées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (n=1)
Ensemble EVREST 2009-2010	N= 23 870 <i>Dont : ventilés par secteurs (n=23 358) ; activités agricoles (n=70) ; valeurs manquantes (n=442).</i>

